

ENCOMBRANTS MÉNAGERS 2020 MAROLLES-EN-BRIE

ENCOMBRANTS	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
	21		17		19		21		15		17	

BRANCHES	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
	10		16		8		20		4		16	

ACCEPTÉS AUX ENCOMBRANTS

Ce que vous pouvez présenter à la collecte des encombrants



La ferraille



Les tapis
et les tentures



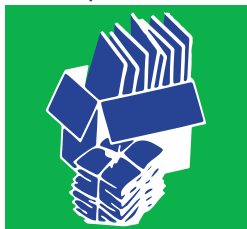
Les petits
objets divers



Les meubles en bois
et le mobilier



La literie



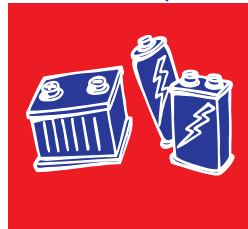
Les cartons pliés
et/ou fagottés



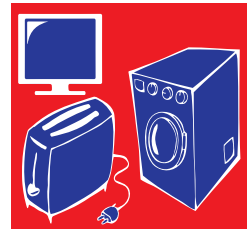
Les gravats
et céramiques



Les produits chimiques



Les piles et batteries





L'électroménager

REFUSÉS AUX ENCOMBRANTS

Ce que vous devez apporter absolument
en déchetteries

4 DÉCHETTERIES PRÈS DE CHEZ VOUS !

		PARTICULIERS EN VÉHICULES LÉGERS	PROFESSIONNELS ET VÉHICULES DE CATÉGORIE 5 ET 6
DÉCHETTERIE PRINCIPALE DE VARENNES-JARCY ROUTE DU TREMBLAY	DU LUNDI AU VENDREDI	de 9h à 12h30 13h30 à 17h45	de 9h à 12h 13h30 à 17h
	WEEK-END	Samedi - Dimanche 9h à 12h30 13h30 à 17h	INTERDITS
COMBS-LA-VILLE FACE AU STADE A. MIMOUN	DU MERCREDI AU VENDREDI	8h45 à 12h30 13h30 à 18h	 INTERDITS
	WEEK-END	Samedi 8h45 à 12h30 13h30 à 17h30 Dimanche 9h à 12h30	
BRIE-COMTE-ROBERT CHEMIN HERBU	LUNDI - MARDI VENDREDI	8h45 à 12h30 13h30 à 18h	 INTERDITS
	WEEK-END	Samedi 8h45 à 12h30 13h30 à 17h30 Dimanche 9h à 12h30	

TOUTES LES DÉCHETTERIES SONT FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS.

Afin d'éviter tout danger, merci de déposer vos objets encombrants, la veille des dates définies ci-dessus vous concernant et ce le plus tard possible. Les équipes du SIVOM passent dès 5h30.

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER...

RAPPEL



La quantité d'encombrants est limitée à 2 M3.



Sortir les grands meubles démontés, sans clous, ni vis.



Les livres et papiers divers ne sont pas des encombrants : bac jaune.



Les déchets issus de la déconstruction ne sont pas des encombrants.



Dans la mesure du possible, ne pas stationner devant les encombrants.



Les cartons doivent être pliés.



Les ordures ménagères ne sont pas acceptées.



Les pièces automobiles ne sont pas des encombrants ménagers.

Plus d'informations sur www.sivom.com

ou par téléphone au
01.69.00.96.90